

Eat Well, Live Well.



AGP

Ajinomoto Group Policies

French
Français

TABLE DES MATIÈRES

Message du Président et Directeur Exécutif	1
En quoi consistent les Ajinomoto Group Policies (AGP) ?	2
Champ d'application	2
Responsabilité sociétale de l'entreprise	2
Principes de base	3
Fondements de la gouvernance et de la confiance	
1. Instauration et mise en œuvre d'une bonne gouvernance	3
Mission sociale de l'entreprise et création de valeur	
2. Approche concernant les droits de l'homme	4
3. Initiatives pour la santé et la nutrition	5
4. Contribuer à la protection de l'environnement et au développement durable	6
Responsabilités envers les parties prenantes	
5. Clients : offrir des services et des produits sains et de qualité supérieure	7
6. Partenaires commerciaux : transactions commerciales équitables et transparentes	8
7. Investisseurs et parties prenantes : confiance et responsabilité	10
8. Communautés locales : travailler avec la communauté	11
9. Politiciens et gouvernements : relations transparentes	12
10. Employés : formation des ressources humaines et sécurité	13
Normes internes relatives à la durabilité et la conduite personnelle	
11. Protection et gestion des actifs et des informations des sociétés	14
12. Séparation nette entre les affaires professionnelles et privées	15

Message du Président et Directeur Exécutif

Au sein du Groupe Ajinomoto notre objectif est de contribuer au bien-être de tous les êtres humains, de notre société et de notre planète grâce à AminoScience. C'est pourquoi nous poursuivons les initiatives ASV (The Ajinomoto Group Creating Shared Value), notre approche unique pour résoudre les problèmes sociaux par le biais de nos activités et d'améliorer notre valeur économique en créant de la valeur partagée avec la société et les communautés locales.

La mise en œuvre des ASV nécessite une collaboration avec les différentes parties prenantes et cette collaboration n'est possible que si chacun d'entre nous chaque membre du Groupe renforce sa sensibilité à la conformité et travaille dur afin de gagner la confiance de la société. Favoriser l'intégrité en encourageant chaque employé à s'approprier son approche et son attitude, à penser de manière indépendante, à faire preuve de bon sens et à agir avec sincérité, facilitera la gestion des ASV. Les fondements de cette intégrité reposent sur les Ajinomoto Group Policies (AGP). Chaque employé du Groupe Ajinomoto, guidé par les principes énoncés dans ces AGP et par son propre jugement pour agir en toute intégrité, ce que nous appelons « Bien penser, bien agir », renforce notre culture organisationnelle et crée les valeurs partagées du Groupe Ajinomoto.

Les AGP illustrent les convictions et les comportements que les entreprises du Groupe et chacun d'entre nous qui y travaillons devons respecter et appliquer dans toutes nos activités, et constituent un engagement écrit envers toutes nos parties prenantes que nous les respecterons. Notre objectif est de contribuer au bien-être de tous les êtres humains, de notre société et de notre planète de manière à instaurer la confiance grâce au respect des AGP dans toutes nos activités.



Shigeo Nakamura

Shigeo Nakamura
Directeur
Directeur Exécutif Représentatif
Président et Directeur Exécutif d'Ajinomoto Co., Inc.

En quoi consistent les Ajinomoto Group Policies (AGP) ?

Les AGP définissent les convictions et les comportements auxquels s'engagent toutes les sociétés du Groupe et tous les employés qui y travaillent. Ces AGP constituent également l'engagement écrit à l'égard de toutes les parties prenantes, de travailler de façon sincère au respect de ces convictions et de ces comportements.

Les AGP se composent de 12 principes de base et d'une série de politiques de groupe qui leur sont associées.

Les AGP ont été adoptées par le Conseil d'administration d'Ajinomoto Co., Inc. le 30 mai 2018 en se fondant sur le Code de conduite du Groupe Ajinomoto, établi en avril 2000 puis révisés en 2009, 2014 et 2017. Les AGP ont été révisés autant que nécessaire depuis lors.

Champ d'application

Les AGP s'appliquent à toutes les sociétés du Groupe Ajinomoto, leurs dirigeants et leurs employés.

Ajinomoto encourage également ses fournisseurs et autres partenaires commerciaux de sa chaîne de valeur à respecter l'esprit des AGP dans leurs actions.

Responsabilité sociétale de l'entreprise

- Les sociétés du Groupe Ajinomoto veillent à ce que tous les dirigeants et employés connaissent bien les AGP et se conforment à toutes les lois et réglementations applicables, ainsi qu'aux AGP.
- Les sociétés du Groupe Ajinomoto ne demanderont ni aux dirigeants ni aux employés d'entreprendre des activités allant à l'encontre des AGP. En outre, les sociétés du Groupe Ajinomoto garantiront qu'aucun dirigeant ou employé n'appliquera les AGP à ses dépens.
- Les directions de chacune des sociétés du Groupe Ajinomoto devront reconnaître leur rôle dans l'application des AGP et devront devenir des exemples de conformité. Les dirigeants devront également garantir le respect des règles à l'intérieur de leur société et mettre en place des systèmes internes efficaces en prenant en compte des opinions à la fois internes et externes à leur société.
- Dans le cas d'un manquement grave aux AGP, tel que la violation d'une loi ou d'un règlement, il est attendu des dirigeants des sociétés du Groupe Ajinomoto qu'ils s'engagent de façon claire à résoudre le problème vis-à-vis des parties prenantes et qu'ils prennent les mesures nécessaires à l'identification des causes du problème et à sa prévention.

Principes de base

Fondements de la gouvernance et de la confiance

1. Instauration et mise en œuvre d'une bonne gouvernance

- 1.1 Nous respectons les lois et réglementations en vigueur et agissons conformément aux AGP, qui constituent notre propre code de conduite.
- 1.2 Nous instaurons des systèmes de gouvernance axés sur une délégation appropriée des pouvoirs et des responsabilités, et gérons le Groupe de manière équitable, transparente et efficace afin d'accroître constamment les valeurs de notre Groupe.
- 1.3 Nous mettons en œuvre une gestion des risques stratégiques et une gestion des crises afin d'être prêt à faire face aux problèmes politiques, économiques ou sociaux, tels que le terrorisme, les cyberattaques et les catastrophes naturelles.
- 1.4 Nous signalons ouvertement toute fraude ou violation des lois, des règlements ou des AGP sur les lieux de travail ou dans le cadre des activités du Groupe dès que nous en avons connaissance. Nous discutons avec les dirigeants concernés et utilisons notre système de lancement d'alerte afin d'identifier les failles et les problèmes.
- 1.5 Nous évitons absolument toute implication dans des organisations criminelles, qui constituent une menace pour l'ordre et la sécurité des citoyens. En outre, nous nous opposons résolument à toutes les organisations criminelles et refusons toute demande inappropriée, quelle que soit sa nature.

Politiques partagées du Groupe

- Politique partagée du Groupe sur la gouvernance
- Politique partagée du Groupe sur la gestion des risques
- Politique partagée du Groupe sur la comptabilité
- Politique partagée du Groupe sur la prévention des fraudes et des détournements de fonds
- Politique partagée du Groupe sur le lancement d'alerte

Mission sociale de l'entreprise et création de valeur

2. Approche concernant les droits de l'homme

- 2.1 Nous menons nos activités conformément à notre compréhension des droits de l'homme reconnus internationalement et en respectant les codes de conduite internationaux relatifs aux droits de l'homme.
- 2.2 Nous travaillons en collaboration avec diverses parties prenantes et nous exerçons une diligence raisonnable en matière de droits de l'homme afin de nous assurer que nous ne participons pas, ni ne contribuons, à des violations des droits de l'homme. De plus, s'il s'avère que nous avons causé ou contribué à un impact négatif sur les droits de l'homme, nous nous efforcerons de mettre en œuvre rapidement des mesures correctives et réparatrices.
- 2.3 Nous respectons les lois et la culture de chaque pays et de chaque région où nous avons des activités. Nous interdisons toute discrimination ou tout harcèlement envers quiconque, que ce soit fondé sur la race, l'ethnie, la nationalité, la religion, les convictions, le lieu de naissance, le sexe, l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, ou tout autre facteur.
- 2.4 Nous nous engageons à éliminer le travail des enfants et le travail forcé, et à garantir des environnements de travail sûrs, sains et confortables. Nous respectons les droits fondamentaux au travail, notamment la liberté d'association, la liberté d'organisation et le droit à la négociation collective.

Politiques partagées du Groupe

- Politique partagée du Groupe sur les droits de l'homme

3. Initiatives pour la santé et la nutrition

- 3.1 Nous contribuons à une alimentation et à des modes de vie plus sains en comprenant parfaitement les besoins des consommateurs et en leur proposant des produits équilibrés, des informations et des services, à des prix raisonnables et sous des formes accessibles.
- 3.2 Nous améliorons le bien-être non seulement en garantissant un apport nutritionnel adéquat, mais aussi grâce à des saveurs délicieuses, des options alimentaires variées, des repas collectifs, des solutions de cuisine intelligentes et le respect de l'environnement mondial.
- 3.3 Nous fournissons des produits, des informations et des services nutritionnels et de santé qui répondent à un large éventail de besoins en matière de santé, de la prévention au traitement, afin d'aider les gens à vivre plus longtemps et en meilleure santé.

Politiques partagées du Groupe et directives

- Politique partagée du Groupe sur la nutrition
- Directives stratégiques relatives à la nutrition du Groupe Ajinomoto
- Politique partagée du Groupe sur l'accessibilité des produits

4. Contribuer à la protection de l'environnement et au développement durable

- 4.1 En fournissant nos produits et services et par le biais d'autres activités commerciales, nous travaillons avec les communautés et nos clients afin de vivre en harmonie avec la planète et créer une société axée sur le recyclage durable qui équilibre les émissions et l'absorption des gaz à effet de serre afin de contribuer à la création d'un monde à zéro émission nette. En outre, nous mettons en œuvre des initiatives respectueuses de la nature afin d'éviter ou d'atténuer la perte, et/ou de restaurer et régénérer, le capital naturel et la biodiversité essentiels, qui constituent les fondements indispensables à nos activités commerciales.
- 4.2 Nous incitons tous les individus à utiliser les ressources et l'énergie de manière plus efficace et à adopter un mode de vie respectueux de l'environnement.

Politiques partagées du Groupe et directives

- Politique partagée du Groupe sur l'environnement
- Directives relatives à la biodiversité du Groupe Ajinomoto
- Politique partagée du Groupe sur le bien-être animal

Responsabilités envers les parties prenantes

5. Clients : offrir des services et des produits sains et de qualité supérieure

- 5.1 Nous visons constamment à placer le client au premier plan et, grâce à une technologie avancée et une forte créativité, nous développons et fournissons des produits et des services sûrs et de haute qualité.
- 5.2 Nous fournissons des informations précises et utiles sur nos produits et services afin de gagner et de conserver la confiance de nos clients, de répondre à leurs attentes et de garantir leur satisfaction.
- 5.3 Nous veillons à ce que l'ensemble de nos activités de marketing et de publicité soient menées de manière interactive avec nos clients et de manière responsable, en particulier lorsqu'elles s'adressent aux enfants.

Politiques partagées du Groupe

- Politique partagée du Groupe sur la qualité
- Politique partagée du Groupe sur la sécurité alimentaire
- Politique partagée du Groupe sur la communication publicitaire
- Politique partagée du Groupe sur l'étiquetage

6. Partenaires commerciaux : transactions commerciales équitables et transparentes

- 6.1 Nous nous engageons à faire preuve d'équité et de transparence dans toutes nos transactions et à appliquer des pratiques commerciales équitables, en reconnaissant la valeur de nos partenaires commerciaux.
- 6.2 Nous prenons les mesures nécessaires pour nous assurer de bien comprendre et de respecter les lois antitrust, et autres lois et règlements relatifs à la concurrence dans chaque pays où nous exerçons nos activités. Nous ne participons à aucun arrangement sur les prix ou les volumes de vente et de production avec nos concurrents (entente illicite ou 'cartels'), ni à aucune offre collusoire. Nous n'employons pas de moyens déloyaux dans le but d'éliminer des concurrents ou leur bloquer l'accès au marché.
- 6.3 Lorsque nous sélectionnons des sous-traitants et des fournisseurs, nous comparons et évaluons équitablement des critères tels que les prix, la qualité et les services. Nous n'adoptons pas un comportement qui désavantage nos partenaires commerciaux en tirant parti de notre position dominante.
- 6.4 Nous impliquons nos sous-traitants et nos fournisseurs dans nos efforts pour assumer nos responsabilités sociales, notamment la préservation de l'environnement et la protection des droits de l'homme, et nous travaillons avec nos fournisseurs pour contribuer à un approvisionnement responsable et la durabilité des communautés tout au long de la chaîne d'approvisionnement.
- 6.5 Dans nos relations avec nos clients et nos partenaires commerciaux, nous agissons avec discernement et n'adoptons pas de comportement inapproprié tel que l'offre de cadeaux, de divertissements ou d'argent.

Politiques partagées du Groupe et directives

- Politique partagée du Groupe sur l'approvisionnement
- Directives relatives à l'approvisionnement en papier du Groupe Ajinomoto
- Directives relatives à l'approvisionnement en huile de palme du Groupe Ajinomoto
- Directives relatives à l'approvisionnement en café du Groupe Ajinomoto
- Directives relatives à l'approvisionnement en soja du Groupe Ajinomoto
- Directives relatives à l'approvisionnement en canne à sucre du Groupe Ajinomoto
- Directives relatives à l'approvisionnement en bœuf du Groupe Ajinomoto
- Politique partagée du Groupe pour les fournisseurs
- Directives relatives à la politique partagée du Groupe pour les fournisseurs

7. Investisseurs et parties prenantes : confiance et responsabilité

- 7.1 Nous mettons tout en œuvre pour appliquer des méthodes de gestion efficaces, offrir des dividendes appropriés aux actionnaires et accroître continuellement la Valeur des sociétés.
- 7.2 Nous communiquons les informations pertinentes dès qu'elles sont nécessaires aux différentes parties prenantes et répondons avec justesse et soin à leurs attentes et à la confiance qu'elles ont placée en nous.
- 7.3 Nous établissons des relations de confiance et favorisons la collaboration en engageant un dialogue permanent avec nos diverses parties prenantes.
- 7.4 Nous maintenons et utilisons un système de contrôles internes appropriés afin de garantir la fiabilité et l'exactitude des rapports financiers communiqués aux parties prenantes.
- 7.5 Nous ne nous lançons dans aucune activité illégale, telle que les délits d'initié, y compris les transactions d'actions ou d'autres instruments de placement en nous servant d'informations non publiques, en rapport avec des sociétés du Groupe Ajinomoto ou des sociétés partenaires.
- 7.6 Nous assumons notre responsabilité sociale en nous conformant aux lois fiscales et en nous acquittant des impôts appropriés de chaque pays dans lequel nous avons des activités, tout en gérant de manière appropriée les risques fiscaux.

Politiques partagées du Groupe et directives

- Politique partagée du Groupe sur l'impôt général
- Politique partagée du Groupe sur le partage d'informations avec les parties prenantes
- Directives relatives à la prévention des délits d'initié

8. Communautés locales : travailler avec la communauté

- 8.1 Nous nous efforçons d'apporter une contribution sociale, afin de créer des sociétés prospères là où nous exerçons nos activités et dans la société dans son ensemble. Nous nous concentrons sur le développement économique, culturel et éducatif de chaque communauté où nous avons des activités.
- 8.2 Si la Société fait des dons à des organisations, nous identifions clairement l'objectif et l'importance sociale de ces dons, nous prenons toutes les décisions conformément aux règles internes, nous suivons toutes les procédures requises et nous veillons au respect des lois applicables et de la transparence.
- 8.3 En notre qualité de membres des communautés locales, nous sommes encouragés, à titre individuel, à participer à des activités contribuant au bien de la société.
- 8.4 Nous reconnaissons que chacun d'entre nous, en tant qu'employé du Groupe, représente le Groupe Ajinomoto chaque fois qu'il/elle interagit avec le public, et à ce titre, nos actions sont régies à tout moment par une conscience des codes sociaux.

Politiques partagées du Groupe

- Politique partagée du Groupe sur le développement des communautés locales

9. Politiciens et gouvernements : relations transparentes

- 9.1 Lorsque nous nous engageons dans des activités politiques en tant qu'individu prenant une position personnelle, nous ne le faisons qu'en dehors des heures de travail et des locaux de la société afin d'éviter tout malentendu quant au fait que ces activités représenteraient la position de la Société.
- 9.2 Nous n'offrons pas de cadeaux, de divertissements, d'argent ou tout autre avantage qui pourraient constituer des pots-de-vin, à des fonctionnaires nationaux ou étrangers, ou des personnes occupant une fonction équivalente, de quelque manière que ce soit. Nous entretenons des relations normales et saines avec les agents des gouvernements et les fonctionnaires.
- 9.3 Si la Société participe à des activités politiques ou interagit avec des organismes administratifs ou publics par le biais de lobbying ou d'autres activités, nous identifions clairement l'objectif, la nécessité, la pertinence et l'importance sociale, nous prenons toutes les mesures conformément aux règles internes pour décider de poursuivre ou non, nous suivons toutes les procédures requises et nous veillons au respect des lois applicables et de la transparence.

Politiques partagées du Groupe

- Politique partagée du Groupe sur la prévention des pots-de-vin
- Politique partagée du Groupe sur les activités politiques et les contributions politiques
- Politique partagée du Groupe sur les activités de lobbying

10. Employés : formation des ressources humaines et sécurité

- 10.1 Nous offrons des opportunités d'emploi égales dans des environnements de travail qui respectent des droits de l'homme de chaque individu et qui permettent à nos employés de développer et d'exercer pleinement leurs compétences, leurs capacités et leur expérience ainsi que de maximiser leur motivation dans le respect de leur diversité, de leur personnalité et de leur individualité.
- 10.2 Nous adoptons une perspective globale dans notre travail, nous faisons preuve d'esprit d'équipe, de créativité et nous valorisons l'esprit pionnier et nous contribuons au développement du Groupe Ajinomoto.
- 10.3 Nous soutenons les efforts des employés pour mener une vie épanouie et contribuer à la prospérité de la société grâce au développement continu de notre Groupe. Pour y parvenir, nous nous améliorons constamment au moyen de nouvelles initiatives et de nouveaux programmes.
- 10.4 Nous avons pour objectif d'établir un climat de travail qui améliore la satisfaction professionnelle et favorise la productivité.
- 10.5 Nous créons et entretenons des lieux de travail positifs, exempts de toute discrimination et de tout harcèlement et où chacun respecte la dignité des autres.
- 10.6 Nous pensons que le bien-être physique et mental de nos employés constitue le fondement de la croissance continue du Groupe Ajinomoto. Nous travaillons avec nos dirigeants et nos employés pour maintenir et améliorer la santé de notre équipe.
- 10.7 Nous agissons selon le principe « La sécurité et la protection de la vie sont prioritaires » et continuons d'améliorer la sécurité et la santé au travail grâce à la participation de tous les dirigeants et employés afin d'assurer la sécurité de l'ensemble du personnel travaillant pour le Groupe.

Politiques partagées du Groupe

- Politique partagée du Groupe sur les ressources humaines
- Politique partagée du Groupe sur la sécurité et la santé au travail

Normes internes relatives à la durabilité et la conduite personnelle

11. Protection et gestion des actifs et des informations des sociétés

- 11.1 Nous protégeons et gérons rigoureusement les actifs corporels et incorporels des sociétés, notamment les données de la Société, les secrets commerciaux et la propriété intellectuelle (y compris les marques).
- 11.2 Nous reconnaissons l'importance de protéger la vie privée et les informations personnelles et prenons soin d'obtenir, d'utiliser et de communiquer ces informations uniquement de manière appropriée. Nous gérons rigoureusement toutes les informations personnelles afin d'empêcher toute fuite vers des tiers, perte ou dommage, et nous respectons la vie privée de toutes les parties prenantes.
- 11.3 Nous exploitons nos droits de propriété intellectuelle pour créer des produits et services à forte valeur ajoutée, continuer à renforcer leur valeur et contribuer au développement sociétal.
- 11.4 Nous respectons les droits de propriété intellectuelle légitimes des tiers.
- 11.5 Nous considérons la sécurité des informations comme une priorité absolue dans nos activités commerciales et nous nous efforçons de protéger ces informations contre toutes les menaces, y compris les attaques externes.

Politiques partagées du Groupe

- Politique partagée du Groupe sur la sécurité de l'information
- Politique partagée du Groupe sur la confidentialité
- Politique partagée du Groupe sur la propriété intellectuelle

12. Séparation nette entre les affaires professionnelles et privées

- 12.1 Nous prenons des mesures pour nous assurer que les intérêts des employés y compris ceux de leur famille n'entrent pas en conflit avec les intérêts des sociétés du Groupe Ajinomoto.
- 12.2 Nous ne prenons ni ne divulguons les actifs ou les informations de la Société à l'extérieur de celle-ci sans autorisation. Nous les utilisons uniquement à des fins professionnelles et non pour la poursuite d'intérêts privés.
- 12.3 Nous n'autorisons aucun gain personnel dans le cadre du travail de la Société, tel que l'utilisation de ses fonds à des fins privées, ni aucun acte susceptible de susciter de tels soupçons, quel qu'en soit le montant.
- 12.4 Nous reconnaissons que les relations d'affaires établies par les employés appartiennent à la société, même après que les employés ont pris leur retraite.
- 12.5 Nous faisons clairement la distinction nette entre les informations publiques de la société et les informations personnelles des individus postées sur les réseaux sociaux. Nous sommes conscients de nos rôles et responsabilités en tant que membres du Groupe Ajinomoto même lorsque nous publions des informations à titre individuel, et nous ne commettons pas d'actes susceptibles de nuire au Groupe Ajinomoto, à sa réputation ou à tout autre de ses actifs.

Ligne directe

- Les sociétés du Groupe Ajinomoto devront mettre en place des moyens permettant aux employés de rendre compte de violations ou de problèmes conformément à la « Politique partagée du Groupe sur le lancement d'alerte » décrite au chapitre 1.
- Les informations personnelles seront protégées et la vie privée sera respectée. Aucun lanceur d'alerte ne sera défavorablement traité uniquement pour avoir signalé un fait.
- Outre les services d'alerte téléphoniques disponibles dans chaque société, les alertes peuvent également être lancées à l'aide de l'outil suivant.

Ligne directe du Groupe Ajinomoto

Site Web : <https://ml.helpline.jp/g-hotline/>

Identifiant : hotline Mot de passe : ajinomoto

* Accessible 24 heures sur 24, 365 jours par an, en 22 langues

* Si le rapport concerne directement un directeur ou un responsable, veuillez sélectionner la ligne directe du Comité d'audit.



Ajinomoto Co., Inc.

15-1, Kyobashi 1-chome, Chuo-ku,

Tokyo 104-8315 Japan

Tel: +81 (3) 5250-8111

URL: <http://www.ajinomoto.com/en/>

Eat Well, Live Well.



Rédigé le 1^{er} juillet 2018
2^{ème} édition - 1^{er} juillet 2021
3^{ème} édition - 1^{er} juillet 2023
4^{ème} édition - 1^{er} avril 2026